



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 mai 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1996

**Appels d'offres pour la réparation d'un four de l'usine
d'incinération des ordures ménagères**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,
Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean
PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude
VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel PASSERAULT

Excusés :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Claude VITELLINI.

Appels d'offres pour la réparation d'un four de l'usine d'incinération des ordures ménagères

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort comme le S.M.T.D. ont toujours considéré que le Plan Départemental dans les Deux-Sèvres devait comporter deux unités de traitement pour des raisons d'urgence, de coût économique, d'emploi et d'environnement.

Le plan est, de par la loi, un outil prospectif, posant des orientations au niveau de l'ensemble du département sur la base de l'inventaire des déchets à éliminer mais aussi du recensement des projets des personnes publiques compétentes.

C'est pourquoi nous invitons la Commission à se prononcer pour deux unités de traitement et nous sommes tout à fait disponibles pour expliciter cette position publiquement auprès de tous.

Bien entendu, dans le cas d'une seule unité qui serait celle du S.M.T.D., celui-ci reste tout à fait ouvert à l'adhésion de toutes les communes qui voudraient le rejoindre et s'associer avec lui pour réaliser dans l'immédiat et participer dans l'avenir à l'unité de traitement du Niortais dont la capacité serait alors augmentée.

Je relève ici que l'avant-projet de plan ne remet heureusement nullement en cause l'existence de l'usine d'incinération de NIORT.

Cet équipement est actuellement en arrêt technique. Cependant, le traitement des déchets de la Ville de NIORT impose que des décisions soient prises sans délai et nous redoutons que la réalisation d'une seule usine départementale pour 1998 soit difficile à obtenir alors qu'aujourd'hui la structure unique départementale pour la réaliser n'est pas connue.

Des marchés ont été votés pour l'année 1996 pour la mise en décharge privée, marchés qui se révèlent onéreux puisque le surcoût annuel par rapport à notre coût d'incinération est de 338 000 F / an, surcoût qui ne peut que s'aggraver en raison des taxes ADEME et des contraintes réglementaires sur les décharges.

Pour cette année comptable, l'augmentation sera substantielle. En effet, à ce chiffre vont s'ajouter les frais de personnel redéployés en cours d'année, les amortissements et les divers reports comptables pour un total d'environ 4,2 millions de francs.

Dans la phase intermédiaire de 3 à 5 ans, le projet de Plan d'Élimination des déchets de M. le Préfet ne propose aucune solution opérationnelle aux collectivités, préalable à la mise en place des structures et des installations.

Or, aujourd'hui, la Ville de Niort est confrontée à une urgence extrême pour le traitement de ses déchets ménagers, elle ne pourra pas attendre ces délais. D'autre part, elle souhaite les traiter dans le respect des normes et dans l'esprit de la législation qui demande une valorisation matière et énergétique maximum et une limitation des transports en distance et en volume.

En conséquence, après réflexion de notre groupe de travail UIOM, je vous propose, comme solution ultime si le S.M.T.D. ne peut pas poursuivre la réalisation de son unité de traitement, de remettre en fonctionnement un des fours de notre usine après réparation, mises aux normes françaises et européennes ainsi que l'adaptation d'un équipement de valorisation énergétique.

Naturellement, ce four est destiné à traiter d'abord les ordures ménagères de la Ville de Niort et les déchets assimilables des entreprises niortaises, mais si d'autres communes souhaitent s'associer avec nous pour cette remise en route de notre unité d'incinération nous restons disponibles pour contracter avec elles.

Une adaptation pour les déchets contaminés sera examinée car, aujourd'hui, les entreprises niortaises font traiter ces déchets dans d'autres départements avec des coûts très conséquents.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à faire prendre en compte par M. le Préfet l'UIOM de Niort dans le Plan Départemental d'Elimination des Déchets au titre d'un existant (article 10-2 de la loi du 15.07.75) ;
- approuver le dossier de consultation établi par les services municipaux ;
- autoriser M. le Maire à lancer la procédure d'appels d'offres nécessaires pour :
 - . l'assistance au maître d'ouvrage,
 - . l'ingénierie de conception et de réalisation,
 - . la coordination et sécurité,
 - . l'architecture,
 - . la remise en état complète d'un four par les entreprises en incluant toutes les sujétions nécessaires ;

A l'issue de cette consultation, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur la suite à donner à ces appels d'offres.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44	
Contre :	0	
Abstention :	1	(Mme J. LUCAS)
Non participé :	0	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)